

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-AE114

présenté par
M. François, M. Guinot, M. Buisson, M. Chenu, Mme Galzy, Mme Hamelet, M. Jolly,
Mme Le Pen, Mme Menache, M. Pfeffer et Mme Robert-Dehault

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Défense »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	35 093 806
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	35 093 806	0
TOTAUX	35 093 806	35 093 806
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à transférer 35 093 806 euros de crédit à la sous-action 10.79 « Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'État, de la Nation et des citoyens - Autres opérations » de l'action 10 « protection et sauvegarde » du programme 146 « équipement des forces », prélevés à l'action 07 « Prospective de défense » du programme 144 « environnement et prospective de la politique de défense ».

En effet, l'objectif est de renforcer notre maîtrise des fonds marins qui se révèle être un enjeu capital pour garantir notre sécurité nationale.

Les nouveaux champs de conflictualité des fonds marins, générés par le passage de câble sous-marins, de pipelines, les perspectives des nations étrangères à la recherche de nouvelles sources d'énergies fossiles ou encore l'espionnage, nous imposent de consolider notre maîtrise. Or, nous sommes considérablement en retard, et au risque d'être un peu plus distancés, nous devons redoubler d'efforts dans la stratégie ministérielle de maîtrise des fonds marins.